

Référentiel d'évaluation

de l'option de base groupée (O.B.G.)

AGENT/AGENTE D'EDUCATION

Code : 8113

TQ

5^e – 6^e

Date d'approbation par la commission : le 21 janvier 2014

Date d'approbation par le Pouvoir organisateur : le 18 février 2014

Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique

1. Organiser

- a. Le schéma de passation des épreuves de qualification (www.cpeons.be) est d'application.
- b. Le référentiel fournit la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- c. La planification au sein d'une année peut être modifiée par la direction, si nécessaire.
- d. Le règlement des études fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.
- e. C'est l'école qui désigne les épreuves qualifiantes et transcrit son choix dans un tableau récapitulatif des épreuves qui lui est propre. Cependant, le référentiel propose une sélection d'épreuves qualifiantes qui répond aux exigences en la matière.

2. Enseigner

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications des différents référentiels (profil de formation, référentiel d'évaluation, programme) et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut).

En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:

- de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
- du tableau de concertation pour la planification des ressources,
- de la concertation de l'équipe pédagogique,
- des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).

Le tableau de concertation pour la planification des ressources répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, la commission s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à l'adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.

- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre.
Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences CM du PF (compétences à maîtriser du profil de formation) aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)

- a. Le règlement des études explicite les modalités de l'évaluation.
- b. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- c. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- d. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- e. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.

4. Evaluer les ressources

- a. Les ressources sont :
 - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes ... que l'élève est capable de citer - nommer - reconnaître - définir- décrire - expliquer - ...
 - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, ... que l'élève est capable d'utiliser - de lire - d'appliquer - d'illustrer - de pratiquer - de manipuler - de documenter - ...
 - les attitudes.
- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique non qualifiante. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...). Les ressources-clés sont répertoriées dans le tableau de concertation pour la planification des ressources. Un module-ressources peut tenir lieu d'épreuve de l'OBG une fois par année scolaire, à la place d'un EAC. Dans ce cas, le référentiel le prévoit.
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains référentiels autorisent l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC. Ce dispositif est exceptionnel et motivé par des spécificités des grilles horaires. Si le référentiel ne le prévoit pas, une telle procédure d'évaluation ne doit pas être envisagée.

5. Délibérer l'épreuve de l'OBG

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG et, pour les épreuves qualifiantes, idéalement de membres extérieurs, est présidé par un de ses membres internes à l'établissement ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a donc pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (maîtrise / non maîtrise) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin et le transmet à la Direction.

La délibération certificative ou pour le passage de classe est organisée conformément au règlement des études.

6. Remédier

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

7. Communiquer

- a. Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.
- b. La grille d'évaluation tient lieu de bulletin pour l'OBG. Un récapitulatif des différentes épreuves, en particulier des épreuves comptant pour la qualification, peut être joint.
- c. Le jury extérieur s'adaptera plus aisément au dispositif s'il est préalablement informé du cahier des charges, de la grille d'évaluation, des règles de délibération, de son propre rôle et du déroulement de l'épreuve.

Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

La commission définit les références communes aux différents établissements qui organisent la section.

Chaque école reste souveraine pour opérer certains choix, tels que le barème des évaluations, la planification des stages, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, la constitution des jurys et leur fonctionnement, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

1. Les épreuves de qualification

Les épreuves de qualification (EAC Q) interviennent seules dans l'octroi du certificat de qualification. Il s'agit nécessairement d'EAC qui, ensemble, couvrent toutes les Compétences à Maîtriser (CM) du Profil de Formation (PF).

Le référentiel propose un choix d'épreuves de qualification, indiquées par le sigle « Q » dans le tableau récapitulatif des épreuves. L'école peut modifier cette option tout en veillant à couvrir le PF.

Les autres épreuves EAC ont une valeur plus formative mais peuvent intervenir dans la décision de passage de classe.

Au moins une épreuve de qualification doit être organisée par année d'études.

Certains EAC sont simplifiés et constituent une étape avant l'EAC. On parle d'approche spiralaire. L'EAC simplifié est dit « intermédiaire » (EAC I).

Les modules ressources et les EAC complétés d'une épreuve « ressources » non contextualisée ne sont jamais qualifiants.

Si le découpage en EAC est spiralaire, il semble logique de considérer comme qualifiants les EAC terminaux. Néanmoins, l'EAC qualifiant de 5^{ème} année peut être un EAC intermédiaire de la spirale (EAC I/Q).

Sauf réorientation, le redoublement en 5^{ème} année est rarement pertinent dans le cadre d'une OBG spiralaire.

2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme, le profil de formation (PF) et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le PF reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un PF peut subir des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

3. Stages (sauf puériculture, aspirant en nursing, ens. professionnel secondaire complémentaire et CEFA)

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'intégrer les apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel. Il est organisé conformément au règlement des études.

Les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégalement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

En vigueur à la date d'approbation

ou, au plus tard, le 1^{er} septembre 2014

page 4/33

Cependant, certains profils de formation comportent des CM relatives aux conduites professionnelles adaptées (ex. : la ponctualité). Dans ce cas seulement, ces conduites peuvent intervenir comme indicateurs et sont reprises dans la grille d'évaluation du référentiel.

4. Barème (EAC)

ATTENTION : le référentiel fixe un seuil minimum à atteindre. Ce seuil ne peut dépasser les exigences du profil de formation. L'élève qui atteint ce seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Le barème indiqué dans le référentiel est fourni à titre indicatif.

Un barème adéquat pour l'évaluation d'un EAC est : non acquis (NA) / acquis (A). Cette approche, en phase avec l'intégration de compétences et la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec. Cependant, elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté.

La cotation de chaque critère et de calcul de la moyenne pour une réussite à 50% conduit l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

5. Pondération (EAC)

Le référentiel ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles. La pondération peut être remplacée par la prise en compte d'indicateurs « incontournables » que sont les contraintes particulières imposées dans les consignes du cahier des charges de l'EAC.

6. Cours de la formation commune (FC)

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG, laquelle porte exclusivement sur les compétences CM du PF.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

7. Encadrement de l'épreuve EAC

Le référentiel prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

9. Culture scolaire

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

10. Recommandations particulières de la commission

Le profil de formation stipule que l'agent d'éducation doit répertorier des outils, des activités éducatives. En vue de permettre à l'élève de se constituer une « boîte à outils » qu'il pourra utiliser, les enseignants fourniront certains outils et/ou indiqueront des sources mais veilleront aussi à susciter la recherche par l'élève lui-même.

Les productions demandées à l'élève relèvent souvent de la communication écrite. Les compétences en français sont ainsi largement sollicitées. La concertation avec le professeur de français semble dès lors judicieuse.

Afin d'accorder de la souplesse aux établissements dans la gestion de l'accueil en stage et de s'adapter à l'évolution des structures, le public n'a pas été imposé pour les épreuves EAC 2 et 4, liées à des pratiques de terrain. Cependant, pour explorer les différentes facettes du métier et couvrir les compétences exigées par le profil de formation, il revient à l'équipe éducative de veiller à la diversité des expériences de terrain et de s'assurer que chaque élève rencontre, en stage, au moins deux publics différents sur l'ensemble du cursus de deux ans.

Evaluation de l'option de base groupée 3^e degré : 5^e – 6^e

Section (PF) : code : 8113
 intitulé : Agent/agente d'éducation

Tableau récapitulatif des épreuves

Epreuve (**)	Q (*)	Intitulé
EAC 1	X	Concevoir et organiser en équipe une activité pour un groupe d'enfants. S'autoévaluer.
EAC i1		Préparer une activité sécurisée à visée socio-éducative adaptée pour un groupe d'enfants.
EAC i2		Concevoir un travail socio-sanitaire et socio-éducatif adapté à un groupe d'enfants.
EAC 2	X	Décrire des activités socio-éducatives et un public de bénéficiaires.
EAC 3	X	Elaborer un plan d'accompagnement adapté pour un adolescent en difficulté.
EAC 4	X	Elaborer un programme d'activités éducatives adapté, accompagner un groupe de bénéficiaires en difficulté et (s') évaluer.

Planification des épreuves (organigramme)

	Période 1	Période 2	Période 3
5^e	EAC i1	EAC i2	EAC 1
6^e	EAC 2	EAC 3	EAC 4

(*) Les EAC marqués d'une croix comptent pour l'obtention du certificat de qualification.

(**) **EAC** = ensemble articulé de compétences

EACi = EAC intermédiaire

Section : Agent/agente d'éducation

TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)

Les ressources-clés sont mises en évidence

Cours de l'OBG (et de la formation commune s'il y a lieu)

EAC	Période	Déontologie	Techniques éducatives	Psychopédagogie	Education à la santé	TP Stage	Français
EAC i1	P1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notion de déontologie ▪ Les différents milieux de travail de l'AE ▪ Le profil d'AE : définition, missions et rôles de l'éducateur ▪ Le code de déontologie ▪ Le secret professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les différents types d'activités ▪ Objectifs et buts éducatifs ▪ Motivation ▪ Fiche d'activité : comment la rédiger? ▪ Activités pratiques liées au développement psychomoteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement de l'enfant : psychomoteur, langage, socio-affectif ▪ Motivation et besoins ▪ La frustration 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Règles d'hygiène personnelle ▪ Les accidents domestiques ▪ Respect du cadre de vie et environnement ▪ Prévention des accidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes de stage, les tâches attendues, les modalités et outils d'évaluation seront élaborés en cohérence avec les apprentissages scolaires et le cahier des charges. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le texte informatif : le résumé. ▪ L'argumentation 1 (orale et écrite). ▪ Les textes fonctionnels : la fiche d'activité, la lettre de motivation,... ▪ L'entretien
EAC i2	P2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet institutionnel ▪ Le ROI ▪ Règles d'hygiène des locaux ▪ Législation du travail ▪ Les règles de confidentialité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités liées aux fêtes ▪ Jeux et jouets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de l'enfant : intellectuel, social, jeux et jouets, approche de la vie collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hygiène et contamination ▪ Hygiène alimentaire ▪ Besoins nutritionnels 		

EAC1	P3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits et devoirs ▪ Limites professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités d'éveil (musical, sensoriel) ▪ Utilisation du traitement de texte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles et les sanctions. ▪ Communication ▪ Approche multiculturelle ▪ Sécurité affective et comportements apaisants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les maladies infantiles et respiratoires ▪ La température corporelle (hypo et hyperthermies) ▪ Le sommeil ▪ Prévention des incendies 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes de stage, les tâches attendues, les modalités et outils d'évaluation seront élaborés en cohérence avec les apprentissages scolaires et le cahier des charges 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les textes informatifs : le compte-rendu, le rapport. ▪ L'argumentation 2 (orale et écrite) ▪ L'exposé ▪ La réunion
EAC2	P1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutions pour personnes handicapées et âgées ▪ AWIPH ▪ Projets institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des rôles sociaux ▪ Animations auprès des personnes présentant un handicap ou une perte d'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'observation et ses implications éducatives ▪ La personne handicapée ▪ La personne âgée ▪ La relation d'aide 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pathologies des personnes handicapées ▪ Pathologies des personnes âgées ▪ Les aides techniques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manutention ▪ Change ▪ Escarres 		
EAC3	P2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la jeunesse ▪ Aide sociale ▪ Droit de la famille ▪ Devoirs de l'AE face à la maltraitance et à la violence familiale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PSI et PII ▪ Implications éducatives à travers des activités variées (jeux, sports, activités culturelles, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adolescence ▪ Règles, limites et sanctions ▪ Troubles de l'attention et hyperactivité ▪ Abandon et maltraitance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assuétudes ▪ Les troubles du comportement 		
EAC4	P3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centres d'accueil d'urgence ▪ Intervention face aux malades mentaux ▪ Maltraitance institutionnelle ▪ Aide à la personne âgée et handicapée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeux coopératifs ▪ Jeux de loisirs pour personnes handicapées ▪ Education comportementale et clinique ▪ Pédagogie du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Psychologie de l'adulte ▪ Autisme ▪ Les maladies mentales ▪ Besoins chez la personne âgée ▪ Sexualité de la personne âgée et de la personne handicapée ▪ « Bientraitance » en institution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secourisme et soins d'urgence ▪ Les familles de médicaments 		

Niveau : 5^e

Classement : TQ

Section : **Agent/agent(e) d'éducation**

Intitulé : **Préparer une activité à visée socio-éducative sécurisée adaptée pour un groupe d'enfants**

Epreuve intermédiaire

CAHIER DES CHARGES – EAC i 1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1 – effectuer un travail socio-éducatif : 1.1.6. / 1.7.2. / 1.7.3.

Fonction 9 – (s')autoanalyser : 9.2.1. / 9.3.1.

Fonction 11 – respecter les règles d'hygiène et de sécurité : 11.1.1. / 11.1.2. / 11.3.1. / 11.3.2.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez un mercredi après-midi dans une structure d'accueil extrascolaire. Vous devez préparer une activité pour un groupe d'enfants de 5/6 ans. Dans le groupe, Pierre a des difficultés en termes de motricité fine et Jules renverse, ou bouscule, fréquemment les objets. Deux enfants manipulent dangereusement le matériel scolaire. »

3. Invariants

- Préparation d'une activité développant la psychomotricité adaptée (réalisation d'une fiche d'activité) : récréative, sportive, culturelle, d'éveil, occupationnelle, etc.
- Groupe d'enfants (maximum 6) sans handicap
- Scénario prévoyant maximum trois difficultés à prendre en compte dans la conception de l'activité dont une liée à la prévention des accidents
- Outil utilisé pour l'activité imposé à l'élève ou sélectionné dans un panel

4. Paramètres (variables)

- Age des bénéficiaires
- Nombre de bénéficiaires
- Structure d'accueil
- Type d'activité
- Type de difficulté
- Justification des choix orale ou écrite

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Néant

6. Consignes

- **tâche à effectuer et production attendue** (épreuve théorique écrite avec interview éventuelle)

Dans le respect des réglementations en vigueur, vous préparez par écrit une activité sécurisée à visée socio-éducative adaptée pour le groupe d'enfants qui vous est décrit.

En particulier, vous rédigez une fiche d'activité et énoncez deux raisons pour lesquelles votre activité vous semble adaptée à la situation et aux difficultés données.

- **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Au moment de l'épreuve, vous pouvez disposer :
 - d'un dictionnaire,
 - d'un référentiel de grammaire,
 - de votre « boîte à outils ».
- La fiche d'activité doit comporter tous les éléments présents dans le canevas appris.

- **temps accordé pour la réalisation du travail**

Epreuve écrite : maximum 4 x 50 minutes, à l'école.

Entretien éventuel (sur décision de l'établissement) : 10 min. maximum par élève.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : techniques éducatives

Section : Agent/agente d'éducation

Classement : TQ

Niveau : 5^e année

Intitulé : **Préparer une activité sécurisée à visée socio-éducative adaptée pour un groupe d'enfants**

Epreuve intermédiaire

BULLETIN – EAC i 1

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	La production répond à la consigne. Le choix d'activité est cohérent par rapport à la situation. L'activité est adaptée au niveau de développement psychomoteur de l'enfant.	NA/A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	Le déroulement de l'activité est cohérent. Les objectifs socio-éducatifs sont observables et mesurables. La méthode de motivation est adaptée. Les justifications avancées sont pertinentes Les principaux buts éducatifs sont ciblés. Les précautions d'hygiène et de sécurité sont prises en compte. La fiche d'activité est complète.	NA/A
Communiquer Lisibilité et soin	Le vocabulaire spécifique est maîtrisé. Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et permettent la compréhension. Les consignes de l'activité sont claires et compréhensibles. La description du déroulement de l'activité est précise.	NA/A
Commentaires et plan éventuel de remédiation :		

En date du, l'élève (nom, prénom) a
présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La Direction

En vigueur à la date d'approbation

ou, au plus tard, le 1^{er} septembre 2014

page 12/33

Niveau : 5^e

Classement : TQ

Section : **Agent/Agente d'éducation**

Intitulé : **Concevoir un travail socio-sanitaire et socio-éducatif adapté à un groupe d'enfants**

Epreuve intermédiaire

CAHIER DES CHARGES – EAC i 2

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1 - effectuer un travail socio-éducatif : 1.1.6. / 1.3.3 / 1.7.1. / 1.7.2. / 1.7.3. / 1.13.8.
Fonction 5 – effectuer un travail socio-sanitaire : 5.1.1. / 5.9.3.
Fonction 6 – fonction de prévention : 6.9.1.
Fonction 9 – (s')autoanalyser : 9.2.1. / 9.3.1.
Fonction 10 – respecter la déontologie : 10.1.1. / 10.1.2.
Fonction 11 – respecter les règles de sécurité et d'hygiène : 11.1.1. / 11.1.2. / 11.3.1. / 11.3.2.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez dans un internat. Vous prenez en charge un groupe de 6 enfants de 9 à 12 ans pendant tout un après-midi. Pendant cette prise en charge, vous devez proposer une activité culinaire. Amandine présente une intolérance au gluten. Léo souffre d'obésité. Sophie est diabétique. »

3. Invariants

- Conception d'un travail à visée socio-sanitaire et socio-éducative (planification et fiche d'activité)
- Groupe de 8 bénéficiaires maximum
- Enfants sans handicap
- Scénario comportant au maximum 3 problématiques d'ordre socio-sanitaire à prendre en compte dans la préparation de l'activité

4. Paramètres (variables)

- Age des bénéficiaires
- Nombre de bénéficiaires
- Structure d'accueil
- Durée de l'activité
- Type d'activité
- Lieu du déroulement de l'activité

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Néant

6. Documents fournis par les professeurs

Le ROI de la structure d'accueil est fourni au moment de l'épreuve.

7. Consignes

- **tâche à effectuer et production attendue** (épreuve théorique avec interview)
Dans le respect des réglementations en vigueur, vous concevez par écrit un travail socio-sanitaire et socio-éducatif adapté à un groupe de bénéficiaires.
En particulier, vous rédigez la planification de la prise en charge et la fiche technique d'activité. A l'oral, vous devez pouvoir justifier votre choix par rapport à la situation et aux difficultés données.

- **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis :**
 - Au moment de l'épreuve, vous pouvez disposer :
 - d'un dictionnaire,
 - d'un référentiel grammatical,
 - de votre « boîte à outils ».
 - La fiche d'activité doit comporter tous les éléments présents dans le canevas appris.
 - La planification doit être en lien avec le ROI fourni, proposer une phase d'accueil, d'activité, de rangement, de pause et une phase de clôture.

- **temps accordé pour la réalisation du travail**
Epreuve écrite : maximum 4 x 50 minutes, à l'école.
Epreuve orale : maximum 20 minutes par élève.

8. Professeur-accompagnateur

Discipline : techniques éducatives et/ou éducation à la santé

Section : Agent/agente d'éducation

Classement : TQ

Niveau : 5^e année

Intitulé : **Concevoir un travail socio-sanitaire et socio-éducatif adapté à un groupe d'enfants**

Epreuve intermédiaire

BULLETIN – EAC i 2

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	La production répond à la consigne. Les documents fournis sont correctement interprétés. Le choix d'activité est cohérent par rapport à la situation. Le choix d'activité est adapté au niveau de développement de l'enfant.	NA/A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	La planification est cohérente. Le déroulement de l'activité est cohérent. La méthode de motivation est adaptée. Les objectifs socio-sanitaires et socio-éducatifs sont observables et mesurables. Les principaux buts éducatifs sont ciblés. Les consignes de l'activité sont suffisamment précises. Les règles de sécurité et d'hygiène sont prises en compte. Les réglementations (ROI,...) sont appliquées. L'élève justifie ses choix. La planification est complète. La fiche d'activité est complète.	NA/A
Communiquer Lisibilité et soin	Le vocabulaire spécifique est maîtrisé. Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et permettent la compréhension.	NA/A
Commentaires et plan éventuel de remédiation :		

En date du, l'élève (nom, prénom) a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La Direction

En vigueur à la date d'approbation

ou, au plus tard, le 1^{er} septembre 2014

Niveau : 5^e

Classement : TQ

Section : Agent/agent(e) d'éducation

Intitulé : Concevoir et organiser en équipe une activité pour un groupe d'enfants. S'autoévaluer

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1 – effectuer un travail socio-éducatif : 1.1.1. / 1.1.4. / 1.1.5. / 1.1.6. / 1.1.8. / 1.3.3. / 1.7.1. / 1.7.2. / 1.7.3. / 1.7.5. / 1.7.8. / 1.9.1. / 1.9.2. / 1.9.3. / 1.10.1. / 1.10.2. / 1.10.3. / 1.10.4. / 1.10.5. / 1.10.7. / 1.10.10. / 1.10.11. / 1.10.12. / 1.13.1. / 1.13.4. / 1.13.8. / 1.14.1 / 1.14.2. / 1.14.3. / 1.14.4. / 1.15.1. / 1.15.2. / 1.17.1. / 1.17.1bis/ 1.17.2. / 1.17.3. / 1.18.4. / 1.18.5. / 1.19.1. / 1.19.2. / 1.19.3. / 1.19.9. / 1.19.10. / 1.20.1. / 1.20.3. / 1.20.6. / 1.21.3. / 1.21.4. / 1.25.1.

Fonction 2 – sécuriser le bénéficiaire : 2.1.1. / 2.2.1. / 2.3.1. / 2.3.2. / 2.3.4. / 2.5.2. / 2.8.1.

Fonction 5 – effectuer un travail socio-sanitaire : 5.1.1. / 5.1.3. / 5.3.6. / 5.5.1. / 5.5.2. / 5.5.3. / 5.9.1. / 5.9.2. / 5.9.3. / 5.9.4.

Fonction 6 – fonction de prévention : 6.2.1. / 6.9.1.

Fonction 7 – fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage : 7.1.1. / 7.1.2. / 7.8.2. / 7.10.2.

Fonction 8 – communiquer, travailler avec l'équipe : 8.2.1. / 8.3.1. / 8.7.1. / 8.7.3.

Fonction 9 – (s')autoanalyser : 9.2.1. / 9.2.2. / 9.3.1. / 9.3.2.

Fonction 10 – respecter la déontologie, le secret professionnel : 10.1.1. / 10.2.1. / 10.2.2. / 10.2.3. / 10.3.1. / 10.3.2. / 10.3.3.

Fonction 11 – respecter les règles de sécurité et d'hygiène : 11.1.1. / 11.1.2. / 11.1.3. / 11.1.4. / 11.3.1. / 11.3.2.

Fonction 13 – fonction administrative : 13.2.1. / 13.2.2.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Pendant une matinée, vous prenez en charge, avec un collègue, un groupe d'enfants dans un établissement scolaire ordinaire. Pendant cette prise en charge, vous organisez une activité et vous gérez l'imprévu. Après la matinée, vous évaluez votre prise en charge oralement avec votre responsable. »

3. Invariants

- Enfants sans handicap
- Conception et organisation d'une activité au choix
- Prise en charge globale : respect des règles de déontologie, des règles d'hygiène et de sécurité, accueil et gestion du groupe

- Groupe de maximum 6 bénéficiaires
- Une seule activité à concevoir et à organiser
- Réajustement face à l'imprévu
- Prise en charge impliquant un travail d'équipe

4. Paramètres (variables)

- Hétérogénéité de l'âge et du niveau de développement au sein du groupe
- Structure d'accueil
- Durée de l'activité
- Type d'activité
- Lieu du déroulement de l'activité
- Moment de la journée

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Néant

6. Documents fournis par les professeurs

Un projet éducatif ou d'établissement et un ROI du même établissement seront fournis par les professeurs aux élèves avant l'épreuve.

7. Consignes

➤ **tâche à effectuer et production attendue** (épreuve théorique et pratique avec interview)

Dans le respect des réglementations en vigueur, vous concevez par écrit et organisez en pratique une activité pour un groupe de bénéficiaires.

- Dans l'épreuve écrite, vous devez :
 - établir les liens entre le projet éducatif ou d'institution, le ROI et votre activité,
 - rédiger le déroulement de la prise en charge,
 - rédiger une fiche technique d'activité.
- Lors de l'épreuve pratique, vous prenez en charge le groupe et la gestion de l'activité en l'adaptant si nécessaire.
- Lors de l'épreuve orale, vous vous autoévaluez en indiquant deux qualités de votre intervention et un aspect significatif à améliorer. Vous devez pouvoir justifier vos choix.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Pour l'épreuve écrite, vous tiendrez compte du canevas de fiche technique d'activité appris.
- Lors de l'épreuve pratique, vous prévoyez tout le matériel nécessaire à la prise en charge du groupe.
- Dans l'ensemble de l'épreuve, vous prenez en compte de manière pertinente les documents de l'institution.
- La sécurité des enfants doit être garantie pendant et en dehors de

l'activité proprement dite.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Epreuve théorique (si faite à l'école) : maximum 4 x 50 minutes.

Epreuve pratique : maximum ½ journée.

Epreuve orale : maximum 20 minutes par élève.

8. Professeur-accompagnateur

Discipline : psychopédagogie

Section : Agent/agente d'éducation

Classement : TQ

Niveau : 5^e année

Intitulé : **Concevoir et organiser en équipe une activité pour un groupe d'enfants. S'autoévaluer**

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 1

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	L'élève met en œuvre les mesures de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie nécessaires à sa propre protection.	NA / A
Respecter son environnement	L'élève entretient le matériel. L'élève garde les locaux mis à sa disposition en bon état.	NA / A
Coopérer	L'élève entretient des relations interpersonnelles respectueuses et harmonieuses avec ses collègues. Les informations sont transmises utilement.	NA / A
Interpréter Pertinence	La production écrite répond à la consigne. La prise en charge est adaptée au public et à l'institution.	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	La prise en charge est conçue logiquement. Les arguments énoncés sont pertinents. L'élève respecte les normes, règles et réglementations du métier. Les comportements relationnels de l'élève sont en adéquation avec les exigences du métier. Les interventions prévues sont réajustées si nécessaire. L'élève justifie ses choix. Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées. La prise en charge est menée à terme.	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	Le vocabulaire spécifique est maîtrisé. Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et permettent la compréhension.	NA / A
S'organiser	L'élève respecte le temps imparti. L'élève prévoit et installe le matériel nécessaire à son intervention.	NA / A
Evaluer	L'élève décrit son travail de manière objective. L'élève identifie deux points forts de son intervention. L'élève propose une piste d'amélioration significative. L'attitude est ouverte aux conseils et suggestions.	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation :		

En date du, l'élève (nom, prénom) a
présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La Direction

Niveau : 6^e

Classement : TQ

Section : **Agent/agente d'éducation**

Intitulé : **Décrire des activités socio-éducatives et un public de bénéficiaires**

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 2

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1 – effectuer un travail socio-éducatif : 1.1.6. / 1.7.1. / 1.16.1. / 1.20.5. / 1.20.6. / 1.25.1. / 1.29.4. / 1.29.5.

Fonction 3 – (ré)insérer et mettre en autonomie : 3.15.2.

Fonction 5 – effectuer un travail socio-sanitaire : 5.1.1. / 5.1.3.

Fonction 7 – fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage : 7.2.1. / 7.2.4. / 7.11.1 / 7.13.1.

Fonction 8 – communiquer, travailler avec l'équipe : 8.7.1. / 8.7.3.

Fonction 9 – (s')autoanalyser : 9.3.1. / 9.3.2.

Fonction 10 – respecter la déontologie, le secret professionnel : 10.1.1. / 10.2.1. / 10.2.2. / 10.2.3.

Fonction 11 – respecter les règles de sécurité et d'hygiène : 11.1.2. / 11.3.1. / 11.3.2.

Compétences spécifiques liées aux expériences de terrain¹ : 1.1.8. / 1.7.3. / 1.11.1. / 1.11.2. / 1.12.1. / 1.12.2. / 1.29.3. / 7.4.4. / 7.11.3. / 7.11.5. / 7.12.1. /

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez dans une institution accueillant des personnes présentant un handicap. Vous concentrez vos observations sur deux bénéficiaires et relevez un maximum d'éléments pertinents utiles à la prise en charge dans les domaines de l'autonomie, de la communication, du relationnel et du socio-sanitaire. »

3. Invariants

- Observation d'un travail socio-éducatif et socio-sanitaire
- Observation portant sur 2 bénéficiaires
- Personnes présentant un ou plusieurs handicaps/une ou plusieurs difficultés (pathologies, perte d'autonomie, etc.)
- Maximum 5 éléments d'observation (voir canevas)
- Canevas d'observation et de compte-rendu fournis à l'élève
- Recherche personnelle de l'élève autour d'une problématique globale rencontrée auprès d'un des 2 bénéficiaires

¹ Ces compétences seront activées ou non en fonction du public rencontré en stage.

4. Paramètres (variables)

- Age des bénéficiaires
- Type de handicap ou difficulté
- Structure d'accueil
- Degré d'autonomie
- Durée de l'observation
- Nature des éléments d'observation : relationnel, de communication, socio-sanitaire, psychomoteur, autonomie, etc.
- Canevas d'observation et de compte-rendu fourni aux élèves ou élaboré avec eux

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

- Projet institutionnel
- Dossiers des bénéficiaires et/ou recherche d'informations sur les bénéficiaires auprès de personnes-ressources de l'institution
- Recherche d'informations complémentaires sur le handicap, la pathologie, la perte d'autonomie, etc.

6. Consignes

➤ **tâche à effectuer et production attendue** (épreuve théorique avec interview)

Dans le respect des réglementations en vigueur, vous effectuez un stage d'observation active. Vous proposez d'observer deux bénéficiaires de votre choix (accord du professeur obligatoire). Dans un compte-rendu écrit, qui respecte le canevas imposé par les enseignants, vous décrivez objectivement vos observations et la portée éducative des activités.

Lors d'un entretien oral, vous devez pouvoir décrire une journée-type, le contexte de travail et justifier vos choix en matière d'éléments d'observation retenus, de bénéficiaires observés, d'activités observées. Vous devez également pouvoir expliquer la problématique globale d'un des deux bénéficiaires observés.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Vous aurez presté votre stage d'observation avant l'épreuve.
- Vous aurez rédigé et remis aux professeurs (avant l'épreuve orale) le compte-rendu d'observation comprenant les éléments exploités mais aussi une synthèse de vos recherches sur la problématique globale d'un des bénéficiaires observés.
- Au moment de l'épreuve orale, vous aurez avec vous votre carnet de notes/de bord/journalier dûment complété.
- Vos observations doivent être pertinentes, précises et accompagnées d'au moins un exemple concret pour chaque domaine d'observation.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Le compte-rendu écrit sera remis dans les délais imposés par l'établissement.
Maximum 30 minutes par élève pour l'épreuve orale.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : psychopédagogie et/ou techniques éducatives

Section : Agent/agente d'éducation

Classement : TQ

Niveau : 6^e année

Intitulé : Décrire des activités socio-éducatives et un public de bénéficiaires

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 2

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	La production répond à la consigne. Les observations socio-éducatives et socio-sanitaires sont pertinentes par rapport au contexte. L'élève a repéré des éléments significatifs lors de son observation.	NA / A
Mener une recherche	L'élève a collecté les informations nécessaires (contexte, handicap,...).	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	La contextualisation est correcte et complète. La journée-type est décrite. Les arguments avancés sont pertinents. L'élève identifie correctement les différents éléments d'observation. Les règles de déontologie sont respectées. Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées. Les conclusions en matière de portée éducative sont fondées. Les observations sont abouties. La contextualisation est précise.	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	Le vocabulaire spécifique est maîtrisé. Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et permettent la compréhension.	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation :		

En date du, l'élève (nom, prénom) a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La Direction

Niveau : 6^e

Classement : TQ

Section : Agent/agent(e) d'éducation

Intitulé : Elaborer un plan d'accompagnement adapté pour un adolescent en difficulté

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 3

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

<p><u>Fonction 1 – effectuer un travail socio-éducatif</u> : 1.1.5. / 1.1.6. / 1.11.1. / 1.11.2 / 1.12.1. / 1.12.2. / 1.12.4. / 1.13.6. / 1.13.8. / 1.14.1. / 1.14.2. / 1.20.8. / 1.23.5. / 1.23.6. / 1.24.4. / 1.27.1.</p> <p><u>Fonction 2 – sécuriser le bénéficiaire</u> : 2.5.2. / 2.5.7. / 2.7.3 / 2.9.1. / 2.9.2.</p> <p><u>Fonction 3 – (ré)insérer, mettre en autonomie</u> : 3.8.1. / 3.8.3. / 3.8.4.</p> <p><u>Fonction 5 – effectuer un travail socio-sanitaire</u> : 5.6.1</p> <p><u>Fonction 6 – fonction de prévention</u> : 6.6.1. / 6.9.1. / 6.10.4. / 6.11.3. / 6.13.1. / 6.14.8. / 6.15.4.</p> <p><u>Fonction 7 – fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage</u> : 7.1.4. / 7.2.4. / 7.4.2. / 7.4.4. / 7.6.1. / 7.7.3. / 7.7.4. / 7.8.2.</p> <p><u>Fonction 8 – communiquer, travailler avec l'équipe</u> : 8.1.1. / 8.1.2. / 8.1.4. / 8.1.7. / 8.3.1. / 8.5.1. / 8.5.3.</p> <p><u>Fonction 9 – s'autoanalyser</u> : 9.2.1.</p> <p><u>Fonction 10 – respecter la déontologie, le secret professionnel</u> : 10.1.1. / 10.1.2. / 10.2.1. / 10.2.2. / 10.2.3.</p>
--

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez dans un service résidentiel pour jeunes. Vous accueillez un adolescent de 15 ans qui revient d'un week-end en famille. Vous constatez des lésions au niveau des bras et il vous dit qu'il ne veut plus retourner chez ses parents. En outre, il revient avec les yeux rouges et tient des propos incohérents. Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous allez devoir rendre compte de la situation et de votre analyse. »

3. Invariants

- 1 adolescent
- Accompagnement dans l'autonomie et la réinsertion
- Prise en considération d'un projet éducatif/institutionnel
- Utilisation du dossier du bénéficiaire et prise en compte des informations significatives (demande d'émancipation, antécédents,...)
- Prise en compte du contexte familial

- Equipe pluridisciplinaire
- Secteur de l'aide à la jeunesse

- Prise en compte d'une problématique de maltraitance et/ou d'assuétudes
- Elaboration d'un plan d'accompagnement

4. Paramètres (variables)

- Age du bénéficiaire
- Structure d'accueil
- Degré d'autonomie
- Contexte familial

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Exploitation des documents professionnels (dossier du bénéficiaire, projet éducatif/institutionnel,...)

6. Documents fournis par les professeurs

Avant l'épreuve (2 semaines) : le projet institutionnel de la structure d'accueil concernée.
Au moment de l'épreuve : le dossier de bénéficiaire (construit par l'équipe pour répondre aux besoins des compétences à évaluer).

7. Consignes

- tâche à effectuer et production attendue (épreuve théorique avec entretien éventuel)
En tant qu'éducateur au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous réagissez à une situation.
Vous identifiez la problématique et expliquez votre réaction.
Dans le respect des réglementations en vigueur, en tenant compte du projet éducatif/institutionnel, du dossier du bénéficiaire et de son entourage, vous élaborez un plan d'accompagnement dont le but est de favoriser l'autonomie et/ou la réinsertion.
Vous vous justifiez en énonçant 3 raisons pour lesquelles vos actions vous semblent fondées au regard de la loi, des limites professionnelles, de la situation et des documents mis à disposition.

- contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis
 - Au moment de l'épreuve, vous pouvez vous munir :
 - d'un dictionnaire,
 - d'un référentiel grammatical,
 - du décret relatif à l'Aide à la jeunesse,
 - du projet éducatif/institutionnel distribué par les professeurs avant l'épreuve.

- Tous les éléments du plan d'accompagnement doivent être traités.
- Le plan d'accompagnement doit être cohérent par rapport à la situation globale.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Maximum 4 x 50 minutes, à l'école.

Entretien éventuel (sur décision de l'établissement) : maximum 20 minutes par élève.

8. Professeur-accompagnateur

Discipline : déontologie

Section : Agent/agent(e) d'éducation

Classement : TQ

Niveau : 6^e année

Intitulé : Elaborer un plan d'accompagnement adapté pour un adolescent en difficulté

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 3

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	La production répond à la consigne. Les actions proposées sont en lien avec le projet institutionnel. Les actions proposées sont pertinentes par rapport au bénéficiaire et à sa situation.	NA / A
Coopérer	L'élève prend en compte l'équipe pluridisciplinaire, distingue les rôles et les responsabilités de chaque partenaire.	NA / A
Mener une recherche	Les documents mis à disposition sont exploités à bon escient.	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	Le plan d'accompagnement est construit logiquement. Les arguments avancés sont pertinents. Les règles de déontologie sont respectées. Les limites professionnelles sont respectées. L'élève identifie correctement les problématiques. Les actions proposées respectent la législation en vigueur. Le plan d'accompagnement est complet.	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	Le vocabulaire spécifique est maîtrisé. Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et permettent la compréhension.	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation :		

En date du, l'élève (nom, prénom) a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La Direction

En vigueur à la date d'approbation

ou, au plus tard, le 1^{er} septembre 2014

page 28/33

Niveau : 6^e

Classement : TQ

Section : Agent/agent(e) d'éducation

Intitulé : Elaborer un programme d'activités éducatives adapté, accompagner un groupe de bénéficiaires en difficulté et (s')évaluer

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 4

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1 – effectuer un travail socio-éducatif : 1.1.1. / 1.1.3. / 1.1.4. / 1.1.5. / 1.1.6. / 1.1.8. / 1.7.1. / 1.7.2. / 1.7.3. / 1.7.5. / 1.7.7. / 1.7.8. / 1.9.1. / 1.9.2. / 1.9.3. / 1.10.1. / 1.10.2. / 1.10.3. / 1.10.4. / 1.10.5. / 1.10.7. / 1.10.10. / 1.10.11. / 1.10.12. / 1.13.1. / 1.13.4. / 1.13.5. / 1.13.6. / 1.13.8. / 1.14.1. / 1.14.2. / 1.14.3. / 1.14.4. / 1.15.1. / 1.15.2. / 1.16.1. / 1.19.1. / 1.19.1bis / 1.19.2. / 1.19.3. / 1.19.4. / 1.19.5. / 1.19.8. / 1.19.9. / 1.19.10. / 1.20.1. / 1.20.3. / 1.20.5. / 1.20.6. / 1.21.3. / 1.21.4. / 1.22.1. / 1.25.1. / 1.25.4.

Fonction 2 – sécuriser le bénéficiaire : 2.1.1. / 2.2.1. / 2.3.1. / 2.3.2. / 2.3.3. / 2.3.4. / 2.5.2. / 2.5.7. / 2.9.2.

Fonction 5 – effectuer un travail socio-sanitaire : 5.1.1. / 5.1.2. / 5.1.3. / 5.1.4. / 5.3.1. / 5.3.2. / 5.3.3. / 5.3.4. / 5.3.5. / 5.3.6. / 5.3.7. / 5.4.1. / 5.4.2. / 5.4.3. / 5.4.4. / 5.4.5. / 5.4.6. / 5.5.1. / 5.5.2. / 5.5.3. / 5.6.1. / 5.9.1. / 5.9.2. / 5.9.3. / 5.9.4. / 5.9.5.

Fonction 6 – fonction de prévention : 6.2.1. / 6.6.1. / 6.9.1. / 6.13.1. / 6.14.1. / 6.14.5.

Fonction 7 – fonction de partenariat avec les bénéficiaires et leur entourage : 7.2.1. / 7.7.3. / 7.7.4.

Fonction 8 – communiquer, travailler avec l'équipe : 8.1.4. / 8.1.7. / 8.2.1. / 8.3.1. / 8.5.1. / 8.5.3. / 8.5.4. / 8.5.5. / 8.7.1. / 8.7.3. / 8.8.2. / 8.8.3.

Fonction 9 – (s')autoanalyser : 9.2.1. / 9.2.2. / 9.3.1. / 9.3.2. / 9.4.3.

Fonction 10 – respecter la déontologie, le secret professionnel : 10.1.1. / 10.1.2. / 10.1.3. / 10.2.1. / 10.2.2. / 10.2.3. / 10.3.1. / 10.3.2. / 10.3.3.

Fonction 11 – respecter les règles de sécurité et d'hygiène : 11.1.1. / 11.1.2. / 11.1.3. / 11.1.4. / 11.2.1. / 11.3.1. / 11.3.2.

Fonction 13 – fonction administrative : 13.2.1. / 13.2.2. / 13.4.1.

Compétences spécifiques liées aux expériences de terrain² : 1.3.3. / 1.11.1. / 1.11.2. / 1.12.1. / 1.12.2. / 1.17.1. / 1.17.2. / 1.17.3. / 1.18.4. / 1.18.5. / 1.24.4. / 1.27.1. / 1.29.1. / 1.29.3. / 1.29.4. / 1.29.5. / 1.29.6. / 1.29.10. / 1.29.15. / 1.29.16. / 2.7.3. / 2.8.1. / 3.8.4. / 3.15.2. / 7.8.2. / 7.10.2. / 7.11.1. / 7.11.3. / 7.11.5. / 7.12.1. / 7.12.3. / 7.13.1 /

² Ces compétences seront activées ou non en fonction du public rencontré en stage.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes intérimaire dans une maison de repos. Pendant une semaine, vous allez prendre en charge 5 personnes âgées atteintes des pathologies suivantes : troubles de la mémoire, mobilité réduite et troubles de la vue. En outre, les rencontres avec les bénéficiaires ont fait apparaître des centres d'intérêts particuliers tels la généalogie, les jeux télévisés et les jeux de société. Vous allez concevoir un programme hebdomadaire d'activités éducatives adapté : une activité sera à intégrer chaque jour dans le planning institutionnel. Avant de mettre en œuvre ces activités, vous allez défendre votre projet, garantissant la sécurité et le bien-être de chacun, auprès de votre responsable. Au terme de la semaine, vous rendrez compte. »

3. Invariants

- Groupe de bénéficiaires (max. 8)
- Prise en charge en équipe pluridisciplinaire d'un groupe de bénéficiaires
- Planning de 5 à 7 activités
- Bénéficiaires avec handicap et/ou pathologie et/ou perte d'autonomie
- Centres d'intérêts des individus respectés
- Justification des activités par rapport aux caractéristiques des bénéficiaires
- Prise en compte du contexte (planning, projet institutionnel,...)

4. Paramètres (variables)

- Centres d'intérêt des bénéficiaires
- Nombre de bénéficiaires
- Age des bénéficiaires
- Structure d'accueil (y compris intervention en rue)
- Degré d'autonomie
- Type d'activités

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

- Documents de l'établissement (ROI, projet éducatif, projet de vie, planning, etc.)
- Dossiers des bénéficiaires et/ou informations prises auprès de personnes-ressources de l'établissement
- Documentation par rapport aux spécificités des bénéficiaires
- Centres d'intérêt des bénéficiaires
- Activités adaptées aux bénéficiaires

7. Consignes

- **tâche à effectuer et production attendue** (épreuve théorique et pratique avec interview)

Dans le respect des règles de la profession, vous élaborez, par écrit, un programme d'activités éducatives, comprenant 5 à 7 activités décrites à travers des fiches, adapté à un groupe de bénéficiaires.

A l'oral, pour deux activités de votre choix que vous aurez mises en œuvre, vous devez pouvoir rendre compte du déroulement, vous évaluer et justifier vos choix.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Vous devez avoir presté toutes vos périodes de stage avant la remise du travail écrit.
- Le travail écrit doit être remis à la date imposée, avant l'épreuve orale.
- Le dossier écrit doit être dactylographié.
- Le matériel utile à la présentation des activités est apporté le jour de l'épreuve orale.
- Les justifications tiennent compte des besoins, spécificités et centres d'intérêt des bénéficiaires mais aussi du contexte institutionnel (en ce compris l'équipe pluridisciplinaire).
- Les relations interpersonnelles et les attitudes doivent être de qualité professionnelle.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Epreuve pratique : en fonction de la situation.

Epreuve orale : maximum 30 minutes par élève.

8. Professeur-accompagnateur

Discipline : psychopédagogie et/ ou maître de stage

Section : Agent d'éducation

Classement : TQ

Niveau : 6^e année

Intitulé : **Elaborer un programme d'activités éducatives adapté, accompagner un groupe de bénéficiaires en difficulté et (s')évaluer**

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 4

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	L'élève met en œuvre les mesures de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie nécessaires à sa propre protection.	NA / A
Respecter son environnement	L'élève prend soin du matériel. L'élève garde les locaux mis à sa disposition en bon état.	NA / A
Coopérer	L'élève adopte une attitude professionnelle. L'élève distingue les rôles et responsabilité de chaque partenaire de travail.	NA / A
Interpréter Pertinence	Le travail répond à la consigne. Les activités sont adaptées au public et au contexte institutionnel.	NA / A
Mener une recherche	L'élève a collecté les informations utiles.	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	La prise en charge est conçue logiquement. L'élève fait preuve d'objectivité dans le traitement des informations. Les arguments avancés sont pertinents. L'élève respecte et met en œuvre les normes, règles, et réglementations de la profession. Les interventions prévues sont réajustées si nécessaire. Les objectifs socioéducatifs et socio-sanitaires sont observables et mesurables. Les principaux buts éducatifs sont ciblés. Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées. Le travail écrit est abouti. En particulier, les fiches d'activité sont complètes. La prise en charge est menée à terme.	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	Les consignes des activités sont précises et compréhensibles pour les bénéficiaires. Le vocabulaire spécifique est utilisé à bon escient. La production écrite est structurée. Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés avec discernement et permettent la compréhension.	NA / A
S'organiser	L'élève prévoit et installe le matériel nécessaire à son intervention.	NA / A
Evaluer	L'élève décrit son travail de manière objective et propose des améliorations.	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation :

En date du, l'élève (nom, prénom) a
présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La Direction